

SÉLECTION INTERNATIONALE LETTRES 2023 Règlement des épreuves d'admission à distance

1 - Le candidat reçoit une convocation indiquant les horaires de préparation et de passage des épreuves, ainsi que les informations sur les modalités de connexion.

Le département de candidature ou le pôle des concours communiquera par Email au candidat, avant la date des épreuves, le lien et les modalités de la connexion à la visioconférence. La connexion se fera par GoToMeeting, ou à défaut par Renavisio, Skype, Whereby ou Teams.

Les départements indiqueront le moyen choisi à leurs admissibles.

En cas de problème de connexion avec le moyen indiqué, une connexion alternative pourra être tentée. Une nouvelle épreuve pourra être programmée à une date ultérieure si la connexion est impossible, dans la limite du calendrier indiqué pour les épreuves.

- 2 -Le candidat doit également être en mesure d'utiliser des éléments suivants :
 - Un PC muni d'un micro et d'une Webcam
 - Une connexion Internet
 - Un scanner ou un appareil photo numérique ou un téléphone permettant de prendre des photos
 - Du papier vierge et des stylos
 - Une imprimante, un casque audio ou des écouteurs sont recommandés
- 3 Le candidat doit communiquer à l'ENS, au plus tard le 3 février :
 - Le lieu de passage des épreuves (une salle dans votre institution d'enseignement, une salle dans un Institut Français ou, à défaut, un autre espace dédié exclusif réservé pour les temps des épreuves)
 - Le nom d'un référent local ainsi que ses coordonnées, dont le rôle est d'être informé des horaires de connexion et d'être joignable en cas de difficulté
 - La confirmation de l'accès fonctionnel au système de connexion prévu
- 4 Le candidat doit être présent 10 minutes avant l'heure indiquée pour le début de chaque épreuve, muni de :
 - Sa convocation,
 - Sa pièce d'identité avec photo

La connexion avec le jury s'établit dans cet intervalle de temps. Le jury note le début effectif de l'épreuve qui dure le temps indiqué.

Les candidats doivent rédiger les épreuves de façon manuscrite, sauf demande de dérogation motivée. Il est interdit d'utiliser l'ordinateur ou tout autre moyen numérique pour effectuer des recherches, et de communiquer avec d'autres personnes

5 - L'ENS décline toute responsabilité en cas de déconnexion, connexion de mauvaise qualité, coupure de courant ou autres problèmes techniques. En cas d'interruption ou impossibilité de connexion, l'ENS proposera un nouvel horaire au candidat, dans la limite des dates prévues pour les épreuves d'admissibilité

Il est interdit de procéder à l'enregistrement et la diffusion des épreuves. L'ENS engagera des poursuites contre les contrevenants. L'ENS s'engage à ne pas enregistrer ni diffuser les épreuves.

En cas de fraude ou tentative de fraude constatée à l'occasion de la candidature ou au cours du déroulement d'une épreuve, le candidat est exclu du concours.

Mentions légales :

Utilisation de GoToMeeting : https://www.gotomeeting.com/fr-fr utilisation de Renavisio : https://www.renater.fr/mentions-legales

utilisation de Teams : https://www.microsoft.com/en-us/legal/intellectualproperty/copyright/default.aspx

utilisation de Skype : https://www.seconnecter-ici.com/info/mentions utilisation de Whereby : https://whereby.com/information/tos/